

L'incompréhension persiste entre la société Chambard et Sône environnement santé (SES)

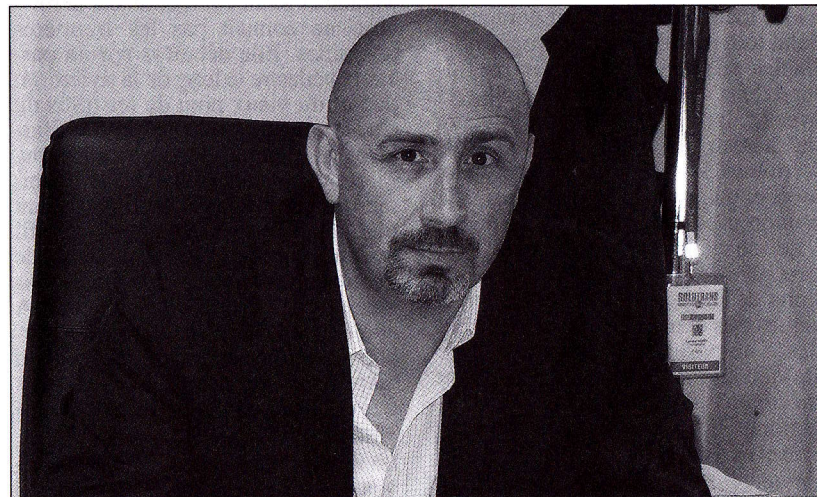
Le 21 juin dernier, l'association Sône environnement Santé (SES) a organisé une manifestation pour protester contre le fonctionnement de la centrale d'enrobés située à La Sône. Les membres de l'association craignent que cette centrale, exploitée par la Routière Chambard, entraîne des nuisances sanitaires irréversibles à l'encontre des riverains. Laurent Guery, directeur de la Routière Chambard, qualifie ses accusations de « fausses, voire diffamatoires ». Explications.

Jacques Granger, président de l'association SES et Laurent Guery, se sont déjà rencontrés à deux reprises. Peine perdue. Le dialogue semble difficile. A l'heure actuelle, il serait même rompu. Le premier condamne la dangerosité des nombreuses substances émanant des fumées de bitume. Le second défend son droit légal d'exercer son activité d'enrobage à chaud, certificats et enquêtes sanitaires à l'appui.

Laurent Guery énumère les nombreux arguments qui plaident en faveur de son entreprise : « Nous sommes en règle dans tous les domaines », pré-

cise-t-il. Un arrêté datant de 1975 est en cours de modification afin d'actualiser l'autorisation de fonctionnement de la centrale, une société déléguée par la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) est venue en septembre 2013 certifiée que le taux de nocivité des fumées dégagées est cinquante fois inférieur au seuil sanitaire autorisé, enfin, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), entité rattachée à l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a réalisé une enquête en 2009 sur l'apparition de cancers et l'exposition aux fumées de bitume. « Aucun lien de cause à effet n'a pu être identifié entre l'exposition aux fumées de bitume et la déclaration de cancers, notamment de cancers du poumon » (www.bitume.info.com), a conclu l'organisme.

Le directeur de la Routière Chambard souligne qu'un rapport a également démontré qu'il n'existait aucun risque sanitaire pour le personnel, donc que les habitants de La Sône, Chatte, Saint-Hilaire-du-Rosier, Saint-Just-de-Claix et Saint-Romans étaient par conséquent hors de danger. Il signale



Laurent Guery, directeur de la Routière Chambard, affirme être en règle avec la loi, documents à l'appui et souhaiterait l'instauration d'un dialogue avec l'association SES

enfin qu'il n'y a pas de nuisances olfactives et affirme : « Nous n'avons rien à cacher. La transparence est de mise dans notre entreprise. Nous sommes prêts à fournir tous les documents nécessaires, certificats et enquêtes sanitaires à l'appui, à qui-conque nous le demande ».

En l'absence de dialogue entre les deux parties et étant donné que les normes sanitaires sont établies au niveau de l'Etat, le vrai combat de Sône environnement santé ne devrait-il pas être mené à une autre échelle ?

C. Mazet